

CHARTRE DE L'ENTREPRISE ÉCORESPONSABLE



- 1 Réduire** les impacts environnementaux de mes chantiers, de mon atelier et plus généralement de mon entreprise.
- 2 Me former et former** régulièrement mes salariés à la mise en œuvre des technologies les plus efficaces dans le domaine de la construction durable ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales.
- 3 Proposer** à mes clients les meilleures solutions dédiées à la construction durable, y compris les techniques anciennes adaptées aux territoires.
- 4 Maîtriser** ma politique d'achat en recourant de façon privilégiée à des matériaux et composants dont les impacts environnementaux sont connus et évalués.
- 5 Sécuriser** mes clients par la garantie des travaux réalisés, en particulier dans le cas de la mise en œuvre de matériaux ou composants innovants.

Je soussigné(e) **Florence Rouch**

dirigeant(e) de l'entreprise **Rouch Energies**

m'engage à respecter la charte bâtir avec l'environnement.

Fait à **Pamiers** le **1er Juillet 2017**

Cachet de l'entreprise et signature

ROUCH ENERGIES

45 av. Rijolet 09100 Pamiers

Tél. 05 61 67 16 83

contact@rouchenergies.fr

www.rouchenergies.fr

SAS au capital de 10 000 €

SIRET 507970622 00019

RCS Foix 507970622 APE 4322B

Cachet de la fédération locale et signature



La Fédération Française du Bâtiment, s'appuyant sur son réseau composé de fédérations départementales, de fédérations régionales, d'unions et de syndicats de métiers, **développe une politique volontariste visant à promouvoir la construction durable.**